

SEANCE DU 10 MAI 2012

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE 10 MAI, A 19 HEURES 00,
LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FLORANGE S'EST REUNI,
EN ASSEMBLEE ORDINAIRE,
A L'HOTEL DE VILLE, SOUS LA PRESIDENCE
DE MONSIEUR PHILIPPE TARILLON, MAIRE

Etaient présents :

MM. TARILLON. FLAMME. ADAM. Mmes PONSAR. BEY. BUCHHEIT.
M. LOGNON. Mme MULLER. MM. ZANCANELLO. PRETTO. MONTI. PASQUALETTO.
Mmes KREUWEN. GUENZI. HOFER. GHEZZI. M. BEAUQUEL. Mme GOULON.
MM. DECKER. HEYER. Mme WANECQ. M. HOLSENBURGER. Mmes DUPONT.
DERATTE.

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame BARDIN qui a donné pouvoir à Monsieur TARILLON
Monsieur BORLA qui a donné pouvoir à Madame GOULON
Madame PORTENSEIGNE qui a donné pouvoir à Monsieur PASQUALETTO
Madame CONTI qui a donné pouvoir à Monsieur ZANCANELLO
Madame MICHEL qui a donné pouvoir à Monsieur LOGNON
Madame LOUIREM-LEHAINE qui a donné pouvoir à Monsieur PRETTO
Monsieur BOUDELIOU qui a donné pouvoir à Monsieur FLAMME
Madame KRUCHTEN qui a donné pouvoir à Monsieur HEYER

Excusé : Monsieur DESINDES

Madame BEY est arrivée au cours de la délibération n°53/2012
Madame MULLER qui avait donné pouvoir à Monsieur ADAM est arrivée au cours de la
délibération n°53/2012
Madame DERATTE est arrivée au cours de la délibération n°53/2012

En début de séance du Conseil Municipal, le Maire et l'ensemble des
Conseillers Municipaux présentent leurs plus sincères condoléances à
Madame Jacqueline KRUCHTEN, Conseillère Municipale, qui a perdu
sa maman âgée de 88 ans.

Le Maire passe en revue les divers documents déposés dans les pochettes
des Conseillers Municipaux.

N°52/2012

APPROBATION PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 MARS 2012

LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 MARS 2012 EST ADOPTE
A L'UNANIMITE.

N°53/2012

**PACTE AMENAGEMENT 2012 / 2014 :
Maison de la solidarité**

Rapporteur : Monsieur TARILLON

Le Maire informe le Conseil Municipal que la convention départementale d'aménagement urbain, qui couvre la période 2009/2011 est arrivée à expiration et que le Conseil Général a décidé de poursuivre le PACTE pour la période 2012-2014.

Le montant des dotations ainsi que le règlement nous sont parvenus mi-mars.

Le PACTE : **P**rogramme d'**A**ide aux **C**ommunes et aux **T**erritoires, engage réciproquement le Conseil Général et la Commune en vue de réaliser un programme d'investissement dans une des trois rubriques : Aménagement, environnement et patrimoine.

Le volet AMENAGEMENT est retenu pour ce nouveau contrat, il permet de déposer des dossiers concernant la création ou rénovation d'équipements urbains (*mise en valeur de l'espace public, construction ou aménagement de bâtiments publics et équipements collectifs, restauration du patrimoine communal et mise en valeur des abords de ce dernier*).

Le dossier de la Maison de la Solidarité exposé dans la présente est présenté en priorité départementale A 08 Bâtiments et logements communaux ou Communautaires. Le total du projet s'élève à 923 000 € HT.

C'est un dossier novateur à plusieurs titres car il permet de regrouper en un même lieu de nombreux services à la population : le centre communal d'action sociale et la banque alimentaire, les services départementaux du centre médico-social et de la protection maternelle et infantile, mais aussi le service communal de l'emploi, les permanences décentralisées, les associations dépendant du centre social la Moisson..., créant ainsi une véritable mutualisation des moyens.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- adopte le projet de Maison de la Solidarité et autorise sa réalisation,
- approuve le plan de financement prévisionnel,
- demande le concours du Conseil Général au titre du PACTE Aménagement 2012/2014
- demande l'inscription de ce dossier à la nouvelle convention avec le Conseil Général,
- autorise le Maire à signer la nouvelle convention ainsi que les pièces afférentes à celle-ci,

N°54/2012

MAISON DE LA SOLIDARITE SUBVENTION FEDER 2007 / 2013

Rapporteur : Monsieur TARILLON

La Ville de Florange a en projet l'aménagement d'une maison de la solidarité dans le bâtiment actuellement occupé par le CCAS au 15 rue de Verdun.

Il projet consiste à mutualiser les différents services d'aide à la personne en un seul lieu et de les regrouper de la façon suivante :

- ⇒ Rez-de-chaussée : **Épicerie sociale** de 150m2 environ (extension de 90 m²) et service emploi
- ⇒ 1^{er} étage : **Bureaux du CCAS**
- ⇒ 2ième étage : **CMS et PMI**

Ce projet peut être éligible au titre de la Politique Régionale Européenne dans son programme opérationnel lorrain objectif « compétitivité régionale et emploi »

Le montant global des travaux est estimé à 923 000 € HT.

Les travaux peuvent être pris en compte dans le cadre des subventions FEDER pour la période 2007-2013.

Si le montant FEDER alloué venait à être inférieur à celui escompté, la Commune s'engage à augmenter d'autant son financement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet ainsi que le plan de financement,
- demande la participation financière de l'Etat dans le cadre des subventions FEDER période 2007-2013 et autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette demande.

N°55/2012

AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX

Rapporteur : Monsieur TARILLON

Le Maire informe l'assemblée du projet d'aménagement d'une aire de jeux.

Dans cette optique, une demande de subvention peut être déposée auprès du Ministère de l'intérieur dans le cadre de la réserve parlementaire à hauteur de 10 % du montant toutes taxes comprises.

Le montant des travaux est estimé à 30 000 € T.T.C. environ.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2012, compte 23/2315/414.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve ce projet et en décide l'exécution,
- approuve le plan de financement,
- demande la participation financière de l'Etat (Ministère de l'intérieur : réserve parlementaire) et autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces demandes,
- autorise le Maire à traiter par marché en procédure adaptée.

N°56/2012

EFFECTIFS – SUPPRESSIONS ET CREATIONS D'EMPLOIS

Rapporteur : Monsieur FLAMME

Dans le cadre du projet de titularisation des agents non titulaires, le Conseil Municipal est appelé à autoriser le Maire à décider des créations de postes suivants :

la création

- de deux postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- de deux postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ***Autorise la création de deux postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe et de deux postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe***

Emplois permanents à temps complet soumis au statut général de la fonction publique territoriale.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2012.

N°57/2012

AGENTS DE SECURITE DES ECOLES

Rapporteur : Monsieur FLAMME

Les agents de sécurité école ont été mis en place dès 1984 pour assurer la sécurité des enfants sur le trajet de l'école et notamment la traversée des routes aux abords des écoles et du collège. Plusieurs délibérations de 1984 à 1989 ont prévu ces postes sur la base de 2 heures par jour sur les 3 temps du matin, midi et après-midi.

Contrairement à la carte scolaire qui ne dépend pas de la municipalité, ces embauches traduisaient une véritable volonté politique d'assurer un service supplémentaire aux Florangeois.

L'effectif actuel est de 9 agents mais il est susceptible d'évoluer en fonction des périmètres scolaires.

Les textes cités en référence ont évolué et il est donc proposé au Conseil de délibérer afin de confirmer ces postes et mettre à jour leur régime dans un seul et même document.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne son accord de principe à l'emploi d'agents de sécurité écoles sur le territoire de la commune
- charge Monsieur le Maire de l'établissement du contrat nominatif, qui définira précisément les horaires, la fonction et les modalités de rémunération
- dit que la présente délibération remplace les délibérations des 29 juin 1984, 28 février 1986 et 1^{er} décembre 1989 sur le même objet.

N°58/2012

**REMPLACEMENT DES AGENTS TITULAIRES
INDISPONIBLES ET RECRUTEMENT DES AGENTS
CONTRACTUELS**

Rapporteur : Monsieur FLAMME

Le Rapporteur informe les membres que l'assemblée délibérante doit prendre une délibération de principe concernant le remplacement des agents titulaires indisponibles et le recrutement des agents contractuels.

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

VU la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

VU les articles L.3162-1, L.3162-3, L.3163-1, L.3163-2, D.4153-15 à D.4153-40, R.234-20 et R.234-21 du code du travail ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement d'agents titulaires indisponibles ou le recrutement temporaire d'agents contractuels ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par les articles suivants de la loi du 26 janvier 1984 précitée :

- 3, 1° alinéa, pour l'accroissement temporaire d'activité (douze mois maximum pendant une même période de dix-huit mois consécutifs)
- 3, 2° alinéa, pour l'accroissement saisonnier d'activité (six mois maximum pendant une même période de douze mois consécutifs)
- 3-1 pour le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie ordinaire, de longue maladie, de longue durée, d'un congé de maternité ou pour adoption, d'un congé parental, d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale, de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux, de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelles, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé
- 3-2 pour faire face à la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire
- 3-3 pour occuper un emploi de manière permanente, par un contrat à durée déterminée, dans la limite d'une durée maximale de six ans (reconduction en contrat à durée indéterminée au-delà)

Concernant l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, le Maire sera chargé de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil, et de conclure le contrat d'engagement.

Concernant le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels, la rémunération ne pourra excéder celle de l'agent à remplacer.

DECIDE de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

DECIDE que la délibération du 24 novembre 1978 est remplacée par la présente délibération.

N°59/2012

SUBVENTION CENTRE SOCIAL LA MOISSON

Rapporteur : Monsieur LOGNON

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 67/2010 du 21 mai 2010 autorisant le Maire à signer la Convention Cadre avec le Centre Social ;

Vu l'avis des Commissions Municipales en charge de l'instruction de la demande de subvention 2012 et après examen des pièces

Le Centre Social La Moisson a déposé une demande de subvention pour l'exercice 2012 auprès de la ville de Florange pour un montant de **645.262,00€** pour un budget de 1.441.939,00€, hors charges supplétives qui s'élèvent à 228.086,00€

Après instruction des dossiers et sur avis des commissions réunies « Finances et Enfance, Education et Jeunesse », il est proposé d'attribuer au Centre Social La Moisson une dotation globale pour l'exercice 2012 d'un montant **maximum** de 641 000 € affectée aux actions selon le détail ci après.

Cette dotation est répartie en **deux enveloppes**:

- Une première enveloppe attribuée sans critères d'un montant de 601 050 €. Cette subvention est d'ores et déjà acquise sous réserves de la réalisation des actions et de leur conformité à la demande initiale.
- Une seconde enveloppe attribuée sur critères et débloquée après examen des bilans quantitatifs et vérification des conditions de mise en œuvre des actions. Cette enveloppe pourrait atteindre un montant maximum de 38 950 € si tous les objectifs fixés sont réalisés.
- Une subvention de 1 000.00 € serait attribuée dans le cadre de leur implication lors des manifestations sur la ville.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide l'attribution d'une subvention au Centre Social

La Moisson pour l'exercice 2012 de 641 000,00 € décomposée comme suit :

- 601 050.00 € au titre d'une 1^{er} enveloppe sans critères,
- 38 950.00 € maximum au titre d'une seconde enveloppe prévoyant des critères et objectifs à atteindre. Seule la réalisation des critères et des objectifs retenus permettra de débloquer l'intégralité de l'enveloppe réservée. La révision se fera par action.
- 1 000.00 € au titre de l'implication de l'Association lors des manifestations sur la Ville

- autorise le Maire à signer la convention financière prévoyant les modalités de versement des acomptes de cette subvention.
Dit que des décisions modificatives viendront approvisionner ou compléter les lignes budgétaires spécifiques pour permettre le versement de ces enveloppes, c'est-à-dire compte 6574/3300 pour la 1^{ère} enveloppe et 6574/3110 pour la subvention de 1 000.00 €.

N°60/2012

**CONVENTION DE FINANCEMENT
VILLE - BATIGERE SAREL/PRESTATAIRES
ANIMATIONS ESTIVALES
2012**

Rapporteur : Madame PONSAR

La ville de Florange propose chaque année à la population des animations estivales variées. Pour ce faire, elle fait appel à divers prestataires et partenaires financiers, dont Batigère SAREL.

La collaboration avec Batigère Sarel autour de l'organisation d'ateliers culturels sur le quartier Champagne Argonne existe depuis le début de la réhabilitation de ce quartier en 2005. La réhabilitation achevée, Batigère a souhaité poursuivre ce partenariat avec la ville de Florange pour contribuer à l'animation du lien social et de la vie locale dans ce quartier. Batigère Sarel souhaite aujourd'hui étendre son soutien financier aux dispositifs d'animation estivale florangeois.

La convention de cofinancement proposée au Conseil Municipal matérialisera ce souhait. Elle concerne plusieurs manifestations organisées dans le cadre des animations estivales et de l'animation culturelle de la ville.

Les prestataires cofinancés par Batigère SAREL – 50% :

- Semaine des arts- village des arts- par Suerire Grafik et les ateliers Etching en complément de l'Atelier 131 (convention avec Batigère Ressources)
- Semaine d'animation autour de la culture médiévale, avec Suerire Grafik
- Semaine d'animation autour des arts du cirque, avec Extenses ARTs

Les prestataires financés uniquement par la ville :

- Duda Aurèle- ateliers origami ;
- Fun science – ateliers scientifiques ;
- Lor'Agir : ateliers Tumbler ;
- ligue Lorraine d'athlétisme : support pour Triathlon ;
- karting Lommerange : ateliers de sensibilisation aux sports mécaniques ;
- Nambara : ateliers de danses et musicaux ;
- Oxygène : tournois de foot et meelting pot culturel

Les interventions se feront sous la forme d'ateliers de rues, regroupés en un village thématique et d'expositions des œuvres ainsi réalisées ou encore d'ateliers thématiques spécifiques à certains publics, en particulier ados.

Le coût de ces ateliers est de **25.944,00€**, la participation de la Ville s'élevant à 21 699.00 Euros prévus au budget 2012 (hors participation des autres co-financeurs), Batigère SAREL prenant en charge le solde des opérations, soit 4.245,00€.

Afin de formaliser ces engagements réciproques, il est proposé au Conseil Municipal la signature d'une convention de financement et d'évaluation de l'action avec les différents partenaires.

Le coût total des animations est de 95.110,00€, vabrisations incluses.

Des demandes de financement pour ces actions, venant en atténuation de la quote-part ville, ont été formulées auprès de la D.D.C.S.(3.500,00€), du Conseil Général de la Moselle (15.000,00€) et de la Politique de la Ville.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer la Convention de financement avec Batigère SAREL.
- Autorise le maire à signer une convention avec chacun des prestataires
- Autorise le maire à effectuer les démarches auprès des autres financeurs.

N°61/2012

**CONVENTION DE FINANCEMENT VILLE - BATIGERE
RESSOURCES « VILLAGE D'ARTISTES 2012 »
CHAMPART'GONNE/CITE
SCULPTURE**

Rapporteur : Madame PONSAR

La collaboration avec Batigère Sarel autour de l'organisation d'ateliers culturels sur le quartier Champagne Argonne existe depuis le début de la réhabilitation de ce quartier en 2005.

La réhabilitation achevée, Batigère souhaite poursuivre ce partenariat avec la ville de Florange.

Il a donc été proposé de reconduire l'opération d'animation culturelle pour 2012 et de concrétiser son cofinancement égalitaire par une convention. L'action 2012 s'intitule Champart'Gonne - Cité Sculpture et cette année la convention sera passé avec Batigère Ressources, pilote de l'opération. L'opération s'intègre au dispositif « animation estivale 2012 » mis en œuvre par la ville.

M. Antoine SANCHEZ AULO a été retenu au titre des techniques artistiques, pour le compte de l'Atelier 131.

Les interventions se feront sous la forme d'ateliers de rues, regroupés en un village d'artistes et d'expositions des œuvres ainsi réalisées.

Un lien particulier a été tissé cette année avec le centre social et la médiathèque, ainsi que l'équipe de prévention pour que le village s'installe dans l'axe la Passerelle/Médiathèque.

Le cout de ces ateliers est de 6.952,00€ (4 journées, 4 artistes par journée), la participation de la Ville s'élevant à 3 476.00 Euros prévus au budget 2012, Batigère Ressources prenant en charge l'autre moitié.

Afin de formaliser ces engagements réciproques, il est proposé au Conseil Municipal la signature d'une convention de financement et d'évaluation de l'action.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer la Convention de financement d'ateliers culturels dans le cadre de l'opération Champart'Gonne,
-

N°62/2012

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- Année 2012 -

Rapporteur : Monsieur LOGNON

Le Rapporteur soumet au Conseil les propositions de subventions annuelles suivantes aux sociétés, associations et organismes présentant un intérêt local :

POLICE NATIONALE

65/6574/111

Prévention Routière - METZ _____ 60.00 €

Amicale de la Police Vallée de la Fensch- Commissariat de HAYANGE _____ 250.00 €

PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

65/6574/113

Amicale des Sapeurs-Pompiers Volontaires de la Ville de FLORANGE _____ 2 200.00 €

Amicale des Vétérans du Corps des Sapeurs-Pompiers _____ 75.00 €

ENSEIGNEMENT DU 2^{ème} DEGRE

65/6574/22

Foyer Coopérative du Collège « Louis PASTEUR » de FLORANGE _ 2 650.00 €

C.D.I. du Collège « Louis Pasteur » (versement à effectuer au Foyer

Coopérative) _____ 235.00 €

Association Socio-Educative Lycée « Saint-Exupéry » de FAMECK 170.00 €

ENSEIGNEMENT - SERVICES COMMUNS

65/6574/255

C.R.A.P. Centre de Ressources et d'Animation Pédagogique _____ 145.00 €
(anciennement Bibliothèque Pédagogique THIONVILLE III)

ACTION CULTURELLE

65/6574/3110

Harmonie Municipale _____ 10 000.00 €

Accordéon-Club Florangeois _____ 2 100.00 €

Chorale « Les Baladins » _____ 620.00 €

Chorale « Sainte-Cécile » _____ 190.00 €

65/6574/3111

Ecole de Musique de la Vallée de la Fensch _____ 43 490.34 €

65/6574/3300

Florange Patrimoine et Culture _____ 200.00 €

Association Group'Arts et Expression _____ 350.00 €

Association Polar sur la Ville _____ 1 700.00 €

Association Fensch Militaria Motor Club _____ 80.00 €

SPORTS

65/6574/4000

Association Sportive du Collège « Louis Pasteur » _____ 475.00 €

INTERCOSSES (Animation du 14 Juillet) _____ 1 000.00 €

A.S.F.E. _____ 30 000.00 € + 2 500.00 €

F.O.C. _____ 39 754.00 € + 3 000.00 €

T.F.O.C. VOLLEY BALL _____ 15 000.00 € + 2 300.00 €

DOJO _____ 7 622.00 €

Boxing _____ 3 506.00 €

Billard _____ 1 646.00 €

Jogging _____ 792.00 €

Pétanque _____ 1 000.00 €

Pétanque – Subv. Compl. Except. TOurnoi National 2012 _____ 1 000.00 €

Javelot _____ 762.00 €

Training Club Canin _____ 412.00 €

Club Badminton Florange _____ 2 000.00 €

Club Subaquatique _____ 834.00 €

ACTIONS AIDE SOCIALE

65/6574/524

C.L.C.V. (Fonctionnement) _____ 1 500.00 €

C.L.C.V. (Train des Nations) _____ 229.00 € +162.00 €

65/6574/6101

Association Foyer des Marguerites _____ 15 396.00 €

65/6574/522

Association Les Enfants du Cap Vert _____ 500.00 €

65/6574/523

Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés -

Section Florange - Uckange _____ 250.00 €

Association des Donneurs de Sang Bénévoles du Val de Fensch ____ 420.00 €

Famille Lorraine _____ 150.00 €

Vie Libre _____ 981.00 €

Conférence « Saint-Vincent de Paul » _____ 50.00 €

Fraternité Catholique Malades et Infirmes _____ 75.00 €

Aide Familiale à domicile - Relais de Florange _____ 1 310.00 €

A DOMICILE 57 _____ 105.00 €

Secours Populaire Français _____ 80.00 €

Paralysés de France - Délégation Moselle- _____ 150.00 €

J.O.C. Florange (Thème « Libère ton choix ») _____ 500.00 €

Orphelinat Mutualiste de la Police Nationale _____ 110.00 €

Association des Combattants de l'Union Française _____ 85.00 €

F.N.A.C.A. _____ 150.00 €

Union Départementale des Combattants Volontaires de la

Résistance _____ 30.00 €

Association Française des Sclérosés en Plaques _____ 30.00 €

Association Parents Enfants Déficiants Auditifs de la Moselle _____ 30.00 €

Union Nationale des Combattants _____ 30.00 €

Association des Myopathes de France (Délégation de Lorraine) ____ 30.00 €

Association pour la visite des malades dans les établissements
hospitaliers

. Section de THIONVILLE _____ 30.00 €

Comité Catholique contre la faim et pour le développement

(C.C.F.D.) _____ 815.00 € + 200.00 €

Association Départementale des Veuves Civiles

Chef de Famille _____ 165.00 €

Association Epona II _____ 150.00 €

Association Vu, Lu, Compris _____ 150.00 €

S.O.S. Amitié _____ 30.00 €

Association Lorraine des Greffes _____ 30.00 €

Association Handicap International _____ 155.00 €

Association Française des Hémophiles (Comité de Lorraine) _____ 30.00 €

Secours Catholique – Section de FLORANGE _____ 300.00 €

Association F.I.R.S.T. (Famille des Insuffisants Rénaux du

Secteur de Thionville) _____ 30.00 €

AREMIG (Association pour Recherche et Etudes dans les

Maladies Graves) _____ 200.00 €

Association La Pédiatrie Enchantée _____ 30.00 €

Association AIDES – Délégation de Moselle _____ 30.00 €

La Ligue contre le Cancer – Comité de Moselle _____ 30.00 €

AUPAP (Amicale Uckangeoise des Préretraités et Anciens

Préretraités) _____ 150.00 €

APSEM (Association pour la promotion du Sport chez l'Enfant

Malade) _____ 150.00 €

Amitié Lorraine Myanmar (Birmanie) _____ 30.00 €

A.T.A.V. - Association Thionvilloise d'Aide aux Victimes _____ 350.00 €

ASPEAT (Association du Secteur de Psychiatrie de l'Enfant

et de l'Adolescent) _____ 30.00 €

Association Cheval Bonheur _____ 150.00 €

AGRICULTURE ET INDUSTRIE AGRO ALIMENTAIRE

65/6574/92

Le Relais de la Vallée de la Fensch _____ 120.00 €

Aquarium Club _____ 120.00 €

Association de Pêche « La Rousse » _____ 500.00 € + 270.00 €

INTERVENTIONS ECONOMIQUES

65/6574/9000

Association d'Intervention Sociale de la Fensch (AISF) _____ 6 408.00 €

Association AGIRR – FNAUT Lorraine _____ 200.00 €



Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- alloue les subventions ci-dessus aux Sociétés et Associations présentant un intérêt communal,
- dit que, préalablement au versement des subventions égales ou supérieures à 23 000 €, une Convention financière sera obligatoirement établie entre la Ville et l'Association, et fixera les modalités et conditions de versement;
- autorise le Maire à signer les conventions et les avenants nécessaires, ainsi que les pièces y afférentes.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2012.

N°63/2012

SUBVENTION A L'OCCASION DE JOURNEES NATIONALES D'APPEL A LA GENEROSITE PUBLIQUE – Année 2012

Rapporteur : Monsieur LOGNON

Le Rapporteur rappelle au Conseil Municipal que, chaque année, une subvention est versée aux organismes qui organisent des campagnes ou journées nationales d'appel à la générosité publique.

Il propose, pour 2012, de fixer ce montant à 31,00 € par journée nationale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte le versement de la subvention aux différents organismes à raison de 31.00 € par journée nationale.

Un crédit est prévu au Budget Primitif 2012 - compte 65/6574/523.

N°64/2012

SUBVENTION AU PROFIT DU BUDGET DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Rapporteur : Monsieur LOGNON

Le Rapporteur informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de verser une subvention d'équilibre d'un montant de 26 500,00 Euros au budget du Service Extérieur des Pompes Funèbres.

En effet, en vertu de l'article 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'alinéa 2, lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs, le Conseil Municipal peut décider la prise en charge des dépenses de ce type de budget.

En l'occurrence, il s'agit de la construction du funérarium.

DEPENSES			RECETTES		
Exploitation			Exploitation		
6061	Eau, énergie	5 132,49	002	Excédent antérieur reporté	12 763,51
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 000,00	706	Prestations de service	15 000,00
6068	Autres matières et fournitures	600,00	777	Quote-part subvention investissement virée au résultat de l'exercice	4 344,80
6152	Entret.répar.biens immobiliers	1 600,00	778	Produits exceptionnels	1 048,32
61558	Entret.et répar.s/biens mobiliers	1 500,00			
6161	Assurance multirisques	200,00			
6262	Frais de télécommunication	300,00			
63512	Taxes Foncières	5 500,00			
6541	Pertes/créances irrécouvrables	205,00			
658	Charges diverses de gestion courante	10,00			
023	Virement à la section d'investissement	24 272,80			
66111	Intérêts des emprunts et dettes	7 700,00			
66112	Intérêts –Rattachement des ICNE	164,34			
6811	Dotations aux amortissements	11 472,00			
	Total dépenses	59 656,63		Total recettes	33 156,63

La subvention doit ainsi permettre de couvrir les intérêts d'emprunts ainsi qu'une partie des dépenses d'exploitation du funérarium au titre de l'année 2012.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide le versement d'une subvention de 26 500,00 Euros au profit du budget du Service Extérieur des Pompes Funèbres. Les crédits sont prévus au budget primitif 2012, compte 65/657364.

N°65/2012

**CONVENTION RELATIVE AU FONDS DEPARTEMENTAL
D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTE
- ANNEE 2012 –**

RAPPORTEUR : MADAME PONSAR

Le Rapporteur rappelle au Conseil Municipal la participation de la Ville au financement du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté dont la gestion est désormais assurée par le Conseil Général.

Le F.D.A.J. a pour vocation de lutter contre l'exclusion et la marginalité des jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans, en favorisant leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle par l'octroi d'aides temporaires et le financement de projets d'insertion et de mesures d'accompagnement social.

Il est cependant nécessaire d'établir annuellement une convention avec le Département, dont le but est de permettre de définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la participation allouée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ❑ décide de contribuer au financement du F.D.A.J.
- ❑ fixe le montant de la participation allouée par la Ville à 3 048 Euros au titre de l'année 2012.

Cette participation sera versée sous forme de subvention sur le compte de la Paierie Départementale de la Moselle

- ❑ autorise le Maire à signer la Convention

La dépense est prévue au Budget Primitif 2012 - compte 65/65733/523.

N°66/2012

COMPTE-RENDU DE DECISIONS

Le Maire rend compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation de pouvoirs :

N°39/2012

CONTRAT D'ABONNEMENT A S.F.R. ENTREPRISE POUR LA TELEPHONIE MOBILE ET FIXE

N°40/2012

MAISON DE LA SOLIDARITE : DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL DES LOCAUX DU C.C.A.S.

N°41/2012

CONTRAT DE LOCATION ET CONTRAT DE MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR XEROX WC 7425 ECOLE ELEMENTAIRE TRAIT D'UNION

N°42/2012

INDEMNITE COMPLEMENTAIRE SUITE SINISTRE DU 28 OCTOBRE 2009

N°43/2012

INTERCONNEXION DES SITES VIDEO PROTEGES SUR LA VILLE

N°44/2012

CONTRAT D'EXPLOITATION ET MAINTENANCE STANDARD TELEPHONIQUE

N°45/2012

BAIL DE LOCATION PRECAIRE ET REVOCABLE – MONSIEUR KADER HAMEUR

N°46/2012

AVENANT MODIFICATION TAUX COTISATION CONTRAT « RISQUES STATUTAIRES »

N°48/2012

REGLEMENT AMIABLE SUITE AU SINISTRE DU 19 MARS 2012

N°49/2012

AVENANT N°1 – REQUALIFICATION DU STADE MUNICIPAL

N°67/2012

DIVERS ET COMMUNICATIONS

Monsieur TARILLON fait part aux membres du Conseil Municipal des remerciements qu'il a reçus :

- *de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale pour l'engagement et l'action de la Ville pour le bon déroulement de la rencontre de danse « Voyages, Voyages... Danses et Images » qui a eu lieu le 20 Mars 2012 au Centre Culturel La Passerelle,*
- *de Monsieur et Madame GAFFET pour la cérémonie organisée à l'occasion de leurs Noces de Diamant*
- *de l'Association Amitié Lorraine Myanmar (Birmanie) pour le prêt de la salle de spectacles de la Passerelle à l'occasion de leur Concert organisé le 29 avril 2012 au profit de l'Association,*
- *du Jogging Club de Florange pour le soutien et la participation de la Ville pour l'organisation de la 27^{ème} Marche Populaire Internationale le 1^{er} Avril 2012 au Complexe de Bétange.*

Monsieur TARILLON donne communication aux membres du Conseil Municipal :

- des invitations reçues de l'Office de Tourisme du Val de Fensch pour l'avant-première de « Cité en Scènes » le 1^{er} Juin 2012 à 19 Heures 30 devant l'Hôtel de Ville de FLORANGE
- du courrier qui a été adressé par lui-même et par Monsieur Michel LIEBGOTT, Député, à Monsieur le Préfet de Région concernant la situation d'Alpha Santé
- du courrier reçu de la Région Lorraine l'informant du versement d'une subvention de 30 000 Euros octroyée par la Commission Permanente au titre du projet culturel annuel de la Passerelle.

Monsieur TARILLON informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil aura lieu le Mercredi 04 Juillet 2012.
